

Chefferie du BuhomaNom du s/chef SempigiMois de JuilletI.C. 27

I.S

I.B.

Acquits délivrés

Acquits délivrés

Acquits délivrés.

RUHENGIERI
22421

PERCEPTIONS EFFECTUEES.-

I. IMPOTS DE CAPITATION

Perçu pour impôts	$27 \times 55 = 1485$	Fr.
Rachat de prestations en vivres		
a) pour le Mwami	$27 \times 2 = 54$	frs.
b) pour le Chef	$27 \times 1 = 27$	frs.
c) pour le s/chef	$27 \times 3 = 81$	frs.
Perçu pour C.A.C.	$27 \times 33 = 891$	frs.
Ubuletwa	$27 \times 52 = 1404$	frs.
<u>Rebaisements</u> Travaux routiers	$27 \times 20 = 54$	frs.
Total perçu	$27 \times 181 = 4887$	frs.

II. IMPOTS SUPPLEMENTAIRES-polygamie)

Perçu pour impôts	frs.
Perçu pour C.A.C.	frs.
Total perçu	frs.

III. IMPOTS DETAIL.

Perçu pour impôts	frs.
Perçu pour C.A.C.	frs.
Total perçu	frs.

4887 fr.

Ruhengeri, le 8-7-

1952.-

Le Collecteur de l'impôt indigène,